

# COMMUNE de SCIENTRIER

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Le Maire,

Présents (*par ordre alphabétique*) : BARBIER Daniel, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, DESALMAND Stéphane, JOYE Michel, PARCHET Véronique et PINGET Philippe.

Absents excusés : BARBIER Sarah (procuration à BARBIER Daniel), FLOQUET Sandra (procuration à BERARD Nicolas), LAMBERT Adrien (procuration à BRON Isabelle) et PIEUCHOT Sophie (procuration à DESALMAND Nadège).

Absents : /

Monsieur DAKIN-GARVAL Sylvain a été nommé secrétaire de séance.

La réunion s'est tenue dans la nouvelle mairie en salle du conseil en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Début de séance du conseil municipal à 20h35 :

### 1. Approbation du dernier compte rendu

Monsieur le Maire a demandé aux membres de l'assemblée délibérante s'ils avaient d'éventuelles observations sur le compte rendu du dernier conseil municipal qui a eu lieu le 25 novembre 2021.

Aucune remarque n'a été formulée : **le compte rendu de cette séance a été adopté à l'unanimité.**

### 2. Point financier sur l'aménagement de voirie communale dont le stationnement

Au vu de l'aménagement du centre-bourg (espace vert, marché alimentaire...), les places de stationnement sont moins nombreuses ;

Considérant que les événements communaux (La Vogue, la brocante, la R'Biolle...) demandent une sécurisation des espaces dédiés au parking ;

**Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les devis effectués pour les parkings à l'entrée du village ainsi que les récents travaux de voirie, selon les éléments suivants :**

- L'étude de faisabilité des travaux de parking = 2'850€ H.T.
- La réalisation du parking près de l'atelier municipal = 48'650€ H.T.
- La réalisation du parking du pylône (avec espace de collectes recyclages) = 141'589€ H.T.
- Voirie gestion de l'eau pluviale et entretien "Route de Bossy" = 14'556€ H.T.
- Voirie gestion de l'eau pluviale et entretien "Vers l'église" = 9'750€ H.T.

**Le Conseil Municipal prend acte des éléments financiers et de la planification des travaux.**

### 3. Attribution des subventions 2022

**Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, a attribué les subventions suivantes :**

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| - MFR Sallanches = 50€ (1 élève)               | - ESCR La Roche = 50€ (1 élève)  |
| - MFR Cranves-Sales = 50€ (1 élève)            | - FOL 74 = 5,45€/enfant/jour     |
| - Restau du Cœur = 100€                        | - Banque alimentaire 74 = 100€   |
| - APE DYS 74 = 50€                             | - AFTC 74 = 100€                 |
| - Alzheimer 74 = 200€                          | - Association La R'Biolle = 400€ |
| - LocoMotive Grenoble (cancers enfants) = 100€ |                                  |
| - Les 4A (chiens pour aveugles) = 100€         |                                  |

#### **4. Délibération sur la convention SYANE avec Arve & Salève**

Vu la réglementation sur les obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie dans des bâtiments à usage tertiaire ;

Vu la délibération de février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Arve & Salève ;

Considérant que les mairies, les écoles, les bibliothèques, les centres sportifs et tous les bâtiments publics sont de gros consommateurs d'énergie. Chauffage, éclairage (s'il est vétuste) et eau chaude des bâtiments sont de loin les principaux postes de consommation et amènent à un coût important pour les communes ;

Considérant que le SYANE a mis en place en 2015 un service de Conseil en Energie ;

**Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion à ce service avec l'accompagnement d'un technicien spécialisé et le financement Arve & Salève à travers une convention tripartite.**

**Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, approuve cette démarche en acceptant la convention.**

#### **5. Délibération sur la convention Savoie-Biblio**

Vu les missions de Savoie Biblio dans l'accompagnement des communes par un plan de développement de la lecture publique ;

Considérant que le projet actuel de la bibliothèque-médiathèque municipale nécessite un soutien ;

Monsieur le Maire explique que le Conseil Savoie Mont Blanc, par la Direction de la lecture publique, met à disposition, à travers une convention, les services gratuits suivants :

- un catalogue de formations,
- un appui au montage d'aides financières,
- un suivi administratif,
- la participation à des événements culturels,
- l'accès au fonds documentaire.

**Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, approuve la convention de Savoie Biblio avec les conditions de collaboration en vue du développement de la lecture publique sur la commune.**

#### **6. Point d'avancement du projet bibliothèque-médiathèque**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la médiathèque, **il est présenté aux membres du Conseil Municipal les étapes suivantes :**

- Travaux en cours de planification = plomberie, électricien, menuiseries
- Travaux en attente de devis = SNPI (cloisons) et ébénisterie (tablette bar)
- Système informatique = choix du logiciel DECALOG (meilleur rapport qualité/prix et déjà installé dans d'autres communes du territoire) – 3 devis ont été étudiés
- Constitution du fonds documentaire en cours

**Le Conseil Municipal, prend acte des éléments de dépenses et du déroulement d'installation.**

#### **7. Questions diverses**

- le calendrier électoral national et le calendrier des prochains conseils municipaux,

L'élection présidentielle :

- le dimanche **10 avril** 2022 pour le 1<sup>er</sup> tour
- le dimanche **24 avril** 2022 pour le 2<sup>nd</sup> tour

Les élections législatives :

- le dimanche **12 juin** 2022 pour le 1<sup>er</sup> tour
- le dimanche **19 juin** 2022 pour le 2<sup>nd</sup> tour

Les conseils municipaux du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 = **jeudi 24 février et jeudi 24 mars 2022**

- le nouveau fonctionnement téléphonique de la mairie (en annexe),
- la formation des élus = en attente des nouvelles dates pour effectuer la formation aux premiers secours (PSC1), avec le Covid les séances avaient été reportées.
- la gestion des salles en interne = possibilité pour les agents municipaux de louer la salle des associations, les vestiaires et la salle polyvalente, mais pas les salles de la mairie à usage uniquement professionnel
- les dépôts sauvages = ils sont devenus très fréquents, dès lors que des coordonnées sont retrouvées un dépôt de plainte est mis en place (une enquête est en cours)
- l'installation de chicanes route communale des Platons = à la suite d'une démarche d'un habitant, il a été posé des chicanes pour faire ralentir la circulation sur cette voie

Fin de séance du conseil municipal à 22h15